Décembre 2014

LA MAIRIE HORS LA LOI ???

Face à des élus plus motivés par la rentabilité que par les conditions de travail des agents et la qualité du service rendu au public, il faut mettre en place un réel contre-pouvoir.
Le maire, et toute son équipe, semblent oublier qu'il existe des lois régissant le fonctionnement des collectivités locales. Il va bien falloir qu'ils s'en souviennent.
SUD lui a adressé le courrier suivant.

La Rochelle, le 12 Décembre 2014

La Secrétaire
Sylvie GEFFRE

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
17 000 LA ROCHELLE

Monsieur le Maire,

Aux termes de l'article 16 de la loi n°2010-751 du 5 Juillet 2010, relative à la rénovation du dialogue social, le comité technique d'une collectivité doit être consulté pour avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, ainsi qu'aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels.

Les recrutements auxquels vous envisagez de procéder, notamment les 3 agents de catégorie A (conseiller de gestion interne, contrôleur de gestion risques externes, l'auditeur interne), le remplacement du Directeur Général des Services Techniques, la réorganisation du service communication, les non remplacement des agents partant en retraite qui impactent le fonctionnement des services, la réorganisation de la direction générale suite à la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services….. sont autant de décisions prises en toute illégalité puisqu'elles n'ont pas été soumises à l'avis du Comité Technique de la Ville de La Rochelle.

Nous avons également eu connaissance de votre projet de fermeture du restaurant administratif du CTM dans un court délai. Quand pensez-vous présenter ce « projet » en Comité Technique ?

Monsieur le Maire, vous ne pouvez vous soustraire ainsi à la loi et gérer la ville de La Rochelle au mépris des textes qui s'imposent à vous.

Les organisations syndicales sont tenues à l'écart de toutes vos décisions alors que la législation vous oblige à nous consulter. De ce fait, nous n'avons d'autre choix que de saisir le tribunal administratif pour qu'enfin vous respectiez les textes en vigueur.

Nous vous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments cordiaux.

Pour le Syndicat SUD CT 17
Section de La Rochelle

La Secrétaire

Décembre 2014

100 % PUR SUD

Ville de La Rochelle
CCAS de La Rochelle
CDA de La Rochelle

RÉSULTATS ÉLECTIONS 4 Décembre 2014

LES ÉLUS SUD

VILLE : SUD est second syndicat avec 257 voix (à une voix du 1er…) soit 29.07% des votes (+ 2.15% depuis 2008)

CCAS : SUD est second syndicat avec 62 voix, soit 23.93 % des votes (+ 3.60 % depuis 2008).

CDA : SUD est 3ème syndicat avec 33 voix, soit 9.3% des votes (+100% puisqu'en 2008 nous n'avions pas présenté de liste).

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES de la Ville et du CCAS, sont élus :

CATÉGORIE C

Virginie STEINER
Adjoint patrimoine 2ème cl
Médiathèque VLS. Ville

Edmond PALOT
Adjoint technique 2ème cl
EHPAD Massiou, CCAS

Vincent PERET
Agent de maîtrise ppal
Service de l'Eau, Ville

France NAVARRO
Ajoint patrimoine ppal 1ère cl
Médiathèques VLS, Ville

CATÉGORIE B

Annie COSSEAU
Rédacteur
Permanente syndicale
SUD. Ville

Philippe RIBOULEAU
Technicien
Espaces Verts. Ville

Cathy GUILLET
Eucateur des APS ppal 1ère cl
Piscine de La Rochelle. Ville

Jean-Michel VIVIEN
Technicien ppal 1ère cl
Direction Systèmes
Informatiques. Ville

CATÉGORIE A

Sylvie GEFFRE
Attachée
Permanente Syndicale
SUD. Ville

Aude VIRIOT
Attachée
Marchés Publics. Ville

COMITÉ TECHNIQUE CCAS, sont élus :

Edmond PALOT
Adjoint technique 2ème cl
EHPAD Massiou,

Dominique FIGUIÉ
Adjoint administratif ppal 2ème cl
Direction Ressources Humaines

Jean-Marc MARCHAND
Adjoint technique 2èmecl
Maintenance technique

Gérald LAPORTE
Agent de maîtrise ppal
EHPAD Port-Neuf, CCAS

COMITÉ TECHNIQUE VILLE, sont élus :

Sylvie GEFFRE
Attachée
Permanente Syndicale
SUD.

Jean-François ROUX
Adjoint technique ppal 2ème cl
Espaces Verts.

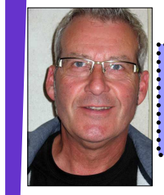

Pascal BELAUD
Technicien ppal 1ère cl
Cartographie

Françoise MOREAU
Adjoint animation ppal 1ère cl
Service Enfance.

CHSCT VILLE, sont élus :

André GUYOT
Technicien ppal 2ème cl
Espaces Verts. Ville

Jean-Baptiste PEIGNOT
Adjoint technique ppal 2ème cl
Espaces Verts, Ville

Marion BRUNET
Adjoint technique ppal 2ème cl
Espaces Verts.

Patrick DIOCLES
Adjoint technique 1ère cl
Propreté Urbaine

CHSCT CCAS, sont élus

Anaïs MAROT
Adjoint technique 2ème cl
Equipe de remplacement.
CCAS

Jean-Marc MARCHAND
Adjoint technique 2èmecl
Maintenance technique

Joëlle GAUTHIER
Auxiliaire de soins 1ère cl
EHPAD Massiou. CCAS

Maria LENOIR
Agent social ppal 2ème cl
Aide à domicile. CCAS

SUD est le seul syndicat, déjà présent aux élections de 2008, à progresser dans les 3 collectivités. Cela démontre, certainement, que le syndicalisme différent porté par nos élus et nos permanentes, est apprécié des agents.

Nous sommes néanmoins conscients qu'il reste encore beaucoup de travail à faire dans ces trois collectivités pour porter, avec efficacité, la voix des agents .

SUD n'a pas (encore….)d'élus à la CDA. Nous avons 4 ans pour nous implanter dans les services, nous allons nous y employer.

NOUS REMERCIONS TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI ONT VOTÉ POUR NOS LISTES. VOUS POUVEZ NOUS FAIRE CONFIANCE, NOUS CONTINUERONS À NOUS BATTRE POUR PORTER UN SYNDICALISME INDÉPENDANT, HONNÊTE, COMBATIF, FIER DE SES VALEURS et DEBOUT !!!!